

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Epinal

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

Date de la convocation : 9 décembre 2021

Date d'affichage : 24 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Patrick NARDIN, maire.

Présents : Dominique ANDRÈS, Julie BEDON, Régine BÉGEL, Adel BEN-OMRANE, Nicolas BRAUN, Patricia CHAMPAGNE, Abiba CIOLELLA-FILALI, Elisabeth DEL GÉNINI, Caroline DRAPP, Martine FRANÇOIS, Jacques GRASSER, Vanessa GREWIS, Kévin GUELLAFF, Denis HARPIN, Michel HEINRICH, Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, Benoît JOURDAIN, Antoine LABAT, Elisabeth LASSERONT, Pascal LIÉNARD, Henri MENNECIER, Stéphanie MULLER, Patrick NARDIN, Mustafa OZCELIK, Nathalie PARMENTIER, Christophe PETIT, Fabrice PISIAS, Hervé POIRAT, Alexandre REMY, Philippe REMY, Marie-Christine SERIEYS, Margot SMAÏNE

Représentés : Lydie ADAM par Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, Jean-Jacques CROISILLE par Alexandre REMY, Stéphane GIURANNA par Benoît JOURDAIN, Amira HAMMAMI par Elisabeth LASSERONT, Anne-Sophie MANGIN par Fabrice PISIAS, Afafe RAFIKI par Patricia CHAMPAGNE, Thibaut SANNIER par Elisabeth DEL GÉNINI

Secrétaire : Monsieur Denis HARPIN

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATION DE DECISIONS

En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 4 juillet 2020, autorisant Monsieur le Maire à traiter les alinéas énumérés à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, 18 décisions ont été présentées dans les domaines suivants :

- A l'Etablissement de tarifs (alinéa 2)
- A l'Etablissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4)
- A l'Etablissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux ou de biens (alinéa 5)
- A l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € (alinéa 10°)

DÉCISION MODIFICATIVE**Exposé des motifs**

En fin d'année budgétaire, il convient d'ajuster le budget en effectuant des redéploiements internes de crédits entre les différents chapitres budgétaires qui avaient été votés lors du budget primitif.

Ainsi, sur le Budget Principal en investissement et fonctionnement, il convient d'effectuer des redéploiements internes de crédits.

BUDGET PRINCIPAL**SECTION INVESTISSEMENT**

Lignes budgétaires	Fonctions	Dépenses	Recettes
900-026-2313	Administration générale	-123 310.00	
901-112-2188	Sécurité et salubrité publiques	-7 731.00	
902-20-2313	Enseignement - Formation	-25 784.00	
903-33-2313	Culture	-36 145.00	
904-40-2313	Sport et Jeunesse	-6 701.00	
905-520-2313	Interventions sociales et santé	-5 352.00	
909-92-2312	Action économique	-15 095.00	
908-822-2318	Aménagement et services urbains, environnement	+220 118.00	
900-020-2031	Administration générale	+60 000.00	
905-520-2031	Interventions sociales et santé	-60 000.00	
902-212-2313	Enseignement et formation	+35 000.00	
908-824-2313	Aménagement et service urbain	-35 000.00	
TOTAL INVESTISSEMENT		0.00	0.00

SECTION FONCTIONNEMENT

Lignes budgétaires	Fonctions	Dépenses	Recettes
920-020-64111	Administration générale	+ 5 000.00	
921-112-64111	Sécurité et salubrité	+7 000.00	
922-20-64111	Enseignement et formation	+45 000.00	
923-30-64111	Culture	+36 000.00	
926-60-64111	Famille	+1 000.00	
928-810-64111	Aménagement et service urbain	+20 000.00	
925-520-64111	Interventions sociales et santé	-114 000.00	
TOTAL FONCTIONNEMENT		0.00	0.00

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

12_2021_1_2 - 1.2 - REMISE GRACIEUSE

REMISE GRACIEUSE DES LOYERS AU TITRE DE LA CRISE SANITAIRE

Exposé des motifs

En raison de la poursuite de l'épidémie du Covid-19, le Gouvernement a imposé, durant l'année 2021, une fermeture administrative des commerces, ainsi que des mesures restrictives de déplacement. Ces mesures ayant impactées très fortement l'activité économique, la Ville a décidé de renoncer à une partie des recettes qui lui étaient dues au titre des loyers commerciaux. Il est nécessaire d'acter cette retranscription budgétaire et comptable sur l'année 2021 au travers d'une délibération.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2022
BUDGET PRINCIPAL

Exposé des motifs

Après la présentation des grandes orientations pluriannuelles dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, le budget primitif constitue l'acte majeur de gestion financière de la collectivité en fixant les priorités de l'action municipale pour cette nouvelle année 2022 par chapitres d'activités tels que détaillés ci-après dans cette délibération.

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
900	Services généraux des administrations publiques locales	1 935 876.00	376 155.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
901	Sécurité et salubrité publiques	20 000.00	0.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
902	Enseignement et formation	505 000.00	261 680.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
903	Culture	146 923.00	12 450.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
904	Sports et jeunesse	328 179.00	24 533.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
905	Interventions sociales et santé	1 337 200.00	1 154 656.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
906	Famille	11 000.00	0.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
908	Aménagement et service urbain environ.	3 906 119.00	552 994.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
909	Action économique	115 132.00	15 000.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
910	Opérations Patrimoniales	1 360 000.00	1 360 000.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
911	Dettes et autres opérations financières	5 085 150.00	5 085 150.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
912	Dotations et participations non affectées	0.00	1 160 000.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
913	Taxes non affectées	0.00	230 000.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
914	Transferts entre sections	2 729 052.00	3 374 615.14
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
919	Virement de la section de fonctionnement	0.00	3 641 997.86
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
95	Produits des cessions d'immobilisations	0.00	230 400.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

TOTAL GENERAL	17 479 631.00	17 479 631.00		
----------------------	----------------------	----------------------	--	--

SECTION FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
920	Services généraux des administrations publiques locales	15 568 761.65	4 841 476.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
921	Sécurité et salubrité publiques	862 989.00	5 140.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
922	Enseignement et formation	5 363 086.00	795 291.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
923	Culture	4 009 069.05	814 872.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
924	Sports et jeunesse	7 841 111.30	1 929 697.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
925	Interventions sociales et santé	4 578 756.00	1 080 448.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
926	Famille	1 077 704.00	483 000.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
928	Aménagement et service urbain envir.	9 043 874.00	1 764 964.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
929	Action économique	478 456.00	836 205.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
931	Opérations financières	557 000.00	20.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
932	Dotations, et participations non affectées	0.00	10 815 230.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
933	Impôts et taxes non affectés	0.00	30 302 025.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
934	Transferts entre sections	3 374 615.14	2 729 052.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
939	Virement à la section d'investissement	3 641 997.86	0.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

TOTAL GENERAL	56 397 420.00	56 397 420.00
----------------------	----------------------	----------------------

D'APPROUVER l'équilibre général du budget arrêté à :

SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
---------------------------------	----------------------------------

DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
17 479 631.00	17 479 631.00	56 397 420.00	56 397 420.00
Pour 29	Contre 0	Abstention 10 - M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir de M. Stéphane GIURANNA) - Mme Régine BÉGEL - M. Christophe PETIT - Mme Patricia CHAMPAGNE (+ pouvoir de Mme Afafe RAFIKI) - Mme Margot SMAÏNE - M. Henri MENNECIER - M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)	

La délibération est adoptée à l'unanimité

PRINCIPES RELATIFS A LA CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUE

Exposé des motifs

Dans le souci d'assurer une gestion sincère et prudente des comptes de la Ville, il est nécessaire d'établir des dotations de provisions pour risque. Ces crédits, mis en réserve et n'ayant pas vocation à être consommés immédiatement, doivent permettre de prévenir la réalisation de risques avec un potentiel impact financier significatif pour la collectivité. Dans le cas de la disparition du risque, les crédits seront reversés au budget général.

Afin de fixer avec précision les modalités de constitution de cette dotation, une délibération-cadre définit les conditions pour le fonctionnement de la dotation, celle-ci variant ensuite en fonction de l'évolution des risques.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES

Exposé des motifs

La constitution de provisions comptables pour risques est une dépense obligatoire pour les communes. Il s'agit ainsi de mettre en réserve des crédits nécessaires pour couvrir les risques auxquels la collectivité est confrontée, et qui pourraient être amenés à se réaliser.

La constitution de ces provisions est établie selon les principes actés par le Conseil Municipal dans une délibération actant un règlement relatif à la constitution de provisions.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

FIXATION DES DUREES DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Exposé des motifs

Les comptes d'une commune doivent intégrer dans leurs dépenses obligatoires une dotation aux amortissements, qui consiste à prendre en compte de la dépréciation des immobilisations, incorporelles et corporelles, en constituant une charge en fonctionnement. La durée de l'amortissement de l'immobilisation diffère selon les types de biens, et il convient pour la Ville de définir la durée à retenir, conformément aux règles d'amortissement définies dans l'instruction comptable M14 applicables aux communes.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
31	37	37	0	0	2
					- M. Fabrice PISIAS (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie MANGIN)

La délibération est adoptée à l'unanimité

CONVENTION DE REVERSEMENT DE SUBVENTION RELATIVE AU PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE ENTRE LE PETR ET LA VILLE D'EPINAL

Exposé des motifs

La Ville a souhaité mettre en place un Projet Alimentaire de Territoire (PAT), intégrant notamment le projet de régie maraîchère.

Le PETR Epinal Cœur des Vosges, ayant engagé une démarche identique et bénéficiant d'un PAT déjà labellisé, la Ville et le PETR ont souhaité nouer un partenariat afin de pouvoir répondre conjointement à l'appel à projet « soutien au développement des PAT » de l'Etat dans le cadre du plan de relance.

Ce partenariat et notamment le reversement de la subvention perçue par le PETR pour les deux entités, est acté par une convention entre la Ville et le PETR.

Dans ce cadre, la Ville bénéficiera d'une subvention de 139 238,96 €, subventionnant 80% des premières dépenses de la régie maraîchère de la Ville.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
31	38	38	0	0	1
					- M. Henri MENNECIER

La délibération est adoptée à l'unanimité

12_2021_2_2 - 2.2 - ORGANISATION DE LA BOURSE AUX PERMIS DE CONDUIRE

Organisation de la Bourse aux permis

Exposé des motifs

La Ville d'Épinal, dans le cadre de sa politique en direction de la Jeunesse spinalienne, souhaite relancer et étendre à un plus large public son opération de Bourse aux Permis de conduire.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

12_2021_2_3 - 2.3 - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF - OFFICE DEPARTEMENTAL DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS POUR L'ANNEE CIVILE 2022

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF - OFFICE DÉPARTEMENTAL DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS POUR L'ANNÉE CIVILE 2022

Exposé des motifs :

L'Office Départemental des Centres de Vacances et de Loisirs (ODCVL) organise chaque année des journées classes nature pour les élèves des classes spinaliennes, sous couvert d'une convention précisant les modalités financières. Ces journées permettent aux enfants de découvrir des activités de pleine nature en milieu montagnard, ainsi que l'artisanat local.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

VERSEMENT DE SUBVENTIONS
POUR LES COLONIES DE VACANCES
(TOUSSAINT 2022)

Exposé des motifs

La Ville d'Épinal, dans le cadre de sa politique en direction de la Jeunesse Spinalienne, octroie des aides aux familles qui envoient leurs enfants en colonie de vacances. Des familles ont déposé des demandes d'aides pour des séjours pendant les vacances de la Toussaint.

Ces aides sont versées aux organismes qui mettent en place ces séjours, elles sont calculées en fonction des revenus des familles et des aides qu'elles peuvent percevoir par ailleurs : CAF, Conseil Départemental, comités d'entreprises...

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
30	36	36	0	0	3
					- M. Dominique ANDRES - M. Alexandre REMY (+ pouvoir de M. Jean-Jacques CROISILLE)

La délibération est adoptée à l'unanimité

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DU CONSEIL DES JEUNES POUR
LE DEPLACEMENT A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Exposés des motifs

Les membres du Conseil des Jeunes peuvent être amenés à participer à différentes activités, nécessitant de se déplacer en-dehors d'Épinal. A ce titre les jeunes Conseillers se sont rendus, à l'invitation de Monsieur Stéphane VIRY, à l'Assemblée Nationale le 3 novembre 2021.

Il convient donc de délibérer sur le principe d'une prise en charge des frais de bouche et de déplacement par la Ville lors de ce type d'activité.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
30	36	36	0	0	3
					- M. Dominique ANDRES - M. Alexandre REMY (+ pouvoir de M. Jean-Jacques CROISILLE)

La délibération est adoptée à l'unanimité

12_2021_3_1 - 3.1 - APPROBATION DU PERIMETRE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

APPROBATION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Exposé des motifs

Pour poursuivre la démarche de la Ville d'Épinal de préservation et de valorisation du patrimoine remarquable spinalien, la Ville souhaite se doter d'un outil de gestion urbaine approprié aux enjeux d'évolution du centre-ville, en saisissant l'outil des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) créé par la loi du 7 juillet 2016.

Suite à la délibération du 21 décembre 2017 qui avait approuvé la définition d'un SPR, il convient désormais d'approuver le périmètre du Site Patrimoine Remarquable.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

12_2021_3_2 - 3.2 - ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE SITUEE RUE DE BITOLA

ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE SITUEE RUE DE BITOLA EPINAL

Exposé des motifs

Le projet de renouvellement urbain Bitola-Champbeauvert vise notamment à renforcer la qualité des espaces publics.

A cet effet, la démolition des deux immeubles d'Épinal Habitat située rue de Bitola ayant permis de libérer de la surface foncière, il est donc projeté l'acquisition de cette emprise de 7 020 m² (au prix de 11 €/m²), afin d'y réaliser des aménagements publics en vue de la création d'un nouvel espace à vocation sportive et ludique.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

12_2021_3_3 - 3.3 - AVENANT RELATIF AU MARCHE DU MOBILIER URBAIN PUBLICITAIRE

Avenant relatif au marché du mobilier urbain publicitaire et à la convention d'occupation du domaine public

Exposé des motifs

La crise sanitaire de la Covid-19 de forts impacts économiques sur de nombreux secteurs, et tout particulièrement sur la communication extérieure, le temps de visibilité des espaces publicitaires a été réduit.

Dans le cadre des dispositions réglementaires permettant une restauration de l'équilibre économique des marchés impactés par la crise sanitaire, il est mis en place un avenant au marché de mobilier urbain passé entre la Ville et JC Decaux, prenant en compte l'impact particulier du confinement au printemps 2020.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

12_2021_3_4 - 3.4 - MODIFICATION DES CONDITIONS DE LA VENTE DU 1 PLACE DES VOSGES

CESSION D'UN IMMEUBLE 1 PLACE DES VOSGES – MODIFICATION DELIBERATION DU 15 FEVRIER 2018

Exposé des motifs

Le Conseil Municipal, en date du 15 février 2018, a décidé de céder l'immeuble communal sis 1 place des Vosges à Gites de France.

Suite à des difficultés de trouver un accord avec le propriétaire voisin concernant la répercussion des frais d'entretien de l'escalier, et afin de ne pas compromettre la vente, il est proposé de modifier la délibération initiale dans le but de scinder la vente en deux temps et en deux lots, la vente de l'escalier intervenant dans un deuxième délai.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>

	<i>pouvoir</i>				
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

12_2021_4_1 - 4.1 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LA REGIE DES QUARTIERS D'EPINAL

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
AVEC LA RÉGIE DES QUARTIERS D'ÉPINAL**

Exposé des motifs

La Régie des Quartiers d'Épinal assure des missions d'amélioration des conditions de vie et d'animation du quartier de la Justice, en lien avec les orientations de la Ville d'Épinal. A cet effet, la Ville assure le versement d'une aide de fonctionnement à la Régie des Quartiers, d'un montant annuel supérieur à 23 000 €. Il convient donc d'établir une convention d'objectifs, pour une durée de trois ans, permettant de fixer les modalités de partenariat et d'intervention de la Ville auprès de l'association.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	35	35	0	0	4
					- Mme Ghislaine JEANDEL- JEANPIERRE (+ pouvoir de Mme. Lydie ADAM) - Mme Elisabeth LASSERONT - Mme Martine FRANCOIS

La délibération est adoptée à l'unanimité

12_2021_4_2 - 4.2 - REVISION DE LA CONVENTION POUR LE FINANCEMENT D'UN POSTE D'ANIMATEUR AVEC L'ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX SPINALIENS DANS LE CADRE DE LA SUPPRESSION DU FONJEP

**CONVENTION POUR LE FINANCEMENT D'UN POSTE DE
COORDINATEUR DES ACTIVITÉS ADOS POUR LE CENTRE SOCIAL DU
PLATEAU DE LA JUSTICE AVEC L'ASSOCIATION DE GESTION DES
CENTRES SOCIAUX SPINALIENS**

Exposé des motifs

Une convention portant sur le cofinancement d'un poste d'animateur pour le centre social du Plateau de la Justice a pris fin le 31 décembre 2020.

Le FONJEP (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire), qui cofinancéait le poste a décidé de ne pas poursuivre son soutien financier à l'AGC2S (Association de Gestion des Centres Sociaux Spinaliens). La Ville d'Épinal souhaite cependant poursuivre son financement auprès de l'AGC2S, pour un nouveau poste de coordinateur des activités ados. Il convient donc de contractualiser les nouvelles modalités de financement par la Ville pour ce poste.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

12_2021_5_1 - 5.1 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES CONCERTS CLASSIQUES D'EPINAL

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – LES CONCERTS CLASSIQUES
D'EPINAL**

Exposé des motifs

Les 20 et 26 septembre 2021, l'association Les Concerts Classiques d'Epinal a organisé deux concerts exceptionnels au théâtre de la Rotonde de Thaon-les-Vosges pour lesquels elle a dû faire appel au soutien technique d'une société spécialisée dans les arts de la scène. Ce surcoût restant à la charge de l'association, il est proposé lui verser une subvention exceptionnelle d'accompagnement pour un montant total de 1000 €.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

12_2021_6_1 - 6.1 - CONVENTION RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX DANS LA RUE DES SOUPIRS AVEC LA SOCIETE ORANGE

Convention pour la mise en souterrain des réseaux de télécommunications électroniques « Orange » dans le cadre de l'enfouissement des réseaux secs de la rue des Soupirs

Exposé des motifs

La Ville mène une opération de requalification de la rue des Soupirs dans le périmètre du faubourg d'Ambrail à la rue des Corvées, et réalise à cet effet un enfouissement des réseaux secs.

Cet enfouissement est mené en concertation avec le SDEV pour les réseaux électriques, et la société Orange pour les réseaux de télécommunications.

A cet effet, il est acté par convention avec Orange la répartition des charges concernant la réalisation des travaux nécessaires sur le domaine routier.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

12_2021_7_1_1 - 7.1.1 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE AU CHAUFFAGE URBAIN

**DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
RELATIVE AU CHAUFFAGE URBAIN
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020**

Exposé des motifs

Le chauffage urbain de la Ville d'Épinal est géré au travers d'une délégation de service public (DSP) conclue en 2006 avec un terme en 2025.

Parmi les outils de contrôle de cette DSP, il est fait obligation au délégataire de rendre annuellement un rapport d'activité de l'année précédente présenté en Conseil Municipal.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
30	-	-	-	-	-

Il a été pris acte de la transmission du rapport d'activité

12_2021_7_1_2 - 7.1.2 - MARCHÉ PUBLIC DES INSTALLATIONS THERMIQUES ET AÉRAULIQUES

**MARCHÉ PUBLIC DES INSTALLATIONS THERMIQUES
ET AÉRAULIQUES
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020**

Exposé des motifs

Dans le souci d'un meilleur contrôle des titulaires de marchés publics qui n'ont pas d'obligation particulière concernant la redevabilité de leurs prestations au vu de la loi, à la différence des titulaires de délégation de service public, la Ville d'Épinal a demandé à plusieurs titulaires de marchés publics de participer également à la Commission Consultative des Services Publics Locaux et de présenter un rapport d'activité qui est examiné en Conseil Municipal. Ce marché étant d'une durée de 12 ans, il a été demandé au titulaire du marché de produire un rapport d'activité.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
30	-	-	-	-	-

Il a été pris acte de la transmission du rapport d'activité

12_2021_7_1_3 - 7.1.3 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE AU RESEAU DE GAZ URBAIN

**DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
RELATIVE AU RÉSEAU DE GAZ URBAIN
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020**

Exposé des motifs

Le réseau de gaz urbain de la Ville d'Épinal est géré au travers d'une délégation de service public (DSP) conclue en 1999 avec un terme en 2029. Parmi les outils de contrôle de cette DSP, il est fait obligation au délégataire de rendre annuellement un rapport d'activité de l'année précédente présenté en Conseil Municipal.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	-	-	-	-	-

Il a été pris acte de la transmission du rapport d'activité

12_2021_7_1_4 - 7.1.4 - MARCHÉ PUBLIC DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

MARCHÉ PUBLIC DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020**

Exposé des motifs

Dans le souci d'un meilleur contrôle des titulaires de marchés publics qui n'ont pas d'obligation particulière concernant la redevabilité de leurs prestations au vu de la loi, à la différence des titulaires de délégation de service public, la Ville d'Épinal a demandé à plusieurs titulaires de marchés publics de participer également à la Commission Consultative des Services Publics Locaux et de présenter un rapport d'activité qui est examiné en Conseil Municipal.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
31	-	-	-	-	-

Il a été pris acte de la transmission du rapport d'activité

12_2021_7_1_5 - 7.1.5 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE AU STATIONNEMENT PAYANT

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC **RELATIVE AU STATIONNEMENT PAYANT** **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020**

Exposé des motifs

Le stationnement payant de la Ville d'Épinal est géré au travers d'une délégation de service public (DSP) conclue en 2007 avec un terme en 2027.
Parmi les outils de contrôle de cette DSP, il est fait obligation au délégataire de rendre annuellement un rapport d'activité de l'année précédente présenté en Conseil Municipal.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	-	-	-	-	-

Il a été pris acte de la transmission du rapport d'activité

12_2021_7_1_6 - 7.1.6 - MARCHÉ PUBLIC DE LA RESTAURATION

MARCHÉ PUBLIC DE LA RESTAURATION RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020-2021

Exposé des motifs

Dans le souci d'un meilleur contrôle des titulaires de marchés publics qui n'ont pas d'obligation particulière concernant la redevabilité de leurs prestations au vu de la loi, à la différence des titulaires de délégation de service public, la Ville d'Épinal a demandé à plusieurs titulaires de marchés publics de participer également à la Commission Consultative des Services Publics Locaux et de présenter un rapport d'activité qui est examiné en Conseil Municipal.

Le titulaire du marché de restauration scolaire, pour une durée de 4 ans (2018-2022), a donc produit un rapport d'activité.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	-	-	-	-	-

Il a été pris acte de la transmission du rapport d'activité

12_2021_7_1_7 - 7.1.7 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE AU CREMATORIUM

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE AU CRÉMATORIUM RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Exposé des motifs

Le crématorium de la Ville d'Épinal est géré au travers d'une délégation de service public (DSP) conclue le 17 février 1999 avec un terme en 2027.

Parmi les outils de contrôle de cette DSP, il est fait obligation au délégataire de rendre annuellement un rapport d'activité de l'année précédente présenté en Conseil Municipal.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	-	-	-	-	-

Il a été pris acte de la transmission du rapport d'activité

12_2021_7_1_8 - 7.1.8 - EAU

**RAPPORT D'ACTIVITE RELATIF A LA GESTION DU RÉSEAU D'EAU
POTABLE
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020**

Exposé des motifs

Le réseau d'eau potable de la Ville d'Épinal est géré au travers d'une délégation de service public (DSP).

Bien que la compétence « eau » ait été transférée à la Communauté d'Agglomération d'Épinal à partir du 1^{er} janvier 2020, il convient pour le Conseil Municipal de continuer de prendre acte des rapports d'activité annuels relatifs à la gestion de l'eau, suite à la transmission du rapport par la CAE.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
31	-	-	-	-	-

Il a été pris acte de la transmission du rapport d'activité

12_2021_7_1_9 - 7.1.9 - ASSAINISSEMENT

**RAPPORT D'ACTIVITE RELATIF A LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020**

Exposé des motifs

Le réseau d'assainissement de la Ville d'Épinal est géré au travers d'une délégation de service public (DSP).

Bien que la compétence « assainissement » ait été transférée à la Communauté d'Agglomération d'Épinal à partir du 1^{er} janvier 2019, il convient pour le Conseil Municipal de continuer de prendre acte des rapports d'activité annuels relatifs à la gestion de l'assainissement, suite à la transmission du rapport par la CAE.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
31	-	-	-	-	-

Il a été pris acte de la transmission du rapport d'activité

12_2021_7_1_10 - 7.1.10 - CONCESSION RELATIVE AU RESEAU D'ELECTRICITE (SDEV)

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 **RELATIF À L'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ**

Exposé des motifs

La compétence gestion du réseau d'électricité de la Ville a été déléguée, comme pour toutes les communes du département, au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges en 1994. La réalisation de la gestion du réseau a été elle-même déléguée par le SDEV à l'opérateur ENEDIS via une délégation de service public (DSP). Le syndicat, au titre de sa compétence transférée, transmet annuellement un rapport d'activité aux communes membres qui en prennent acte.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	-	-	-	-	-

Il a été pris acte de la transmission du rapport d'activité

12_2021_7_1_11 - 7.1.11 - DECHETS

RAPPORT D'ACTIVITÉ RELATIF À LA GESTION DES DÉCHETS **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020**

Exposé des motifs

La gestion des déchets a été déléguée au SICOVAD, syndicat intercommunal couvrant le territoire d'Épinal. Néanmoins, et bien que la compétence soit intercommunal, le syndicat doit transmettre un rapport d'activité concernant l'exercice de cette compétence aux maires des communes membres, afin qu'il soit présenté en Conseil Municipal.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	-	-	-	-	-

Il a été pris acte de la transmission du rapport d'activité

12_2021_7_1_12 - 7.1.12 - SEM PALACE

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DU CINÉ PALACE **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020**

Exposé des motifs

La Ville d'Épinal est actionnaire de la Société d'Economie Mixte (SEM) du Ciné Palace. La Ville d'Épinal possède de droit des représentants au sein des SEM dont elle est actionnaire, au nombre de 7 pour la SEM du Ciné Palace.
Le rapport d'activité de la SEM du Ciné Palace est présenté annuellement en Conseil Municipal concernant la structure juridique et l'activité de la SEM.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	-	-	-	-	-

Il a été pris acte de la transmission du rapport d'activité

12_2021_8_1 - 8.1 - CONVENTION POUR LA MEDECINE PREVENTIVE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE CENTRE DE GESTION DES VOSGES DANS LE CADRE DU SUIVI MEDICAL DES AGENTS

Exposé des motifs

Afin d'assurer le suivi médical réglementaire de ses agents, la Ville d'Épinal conventionne le Centre de Gestion des Vosges afin d'assurer la surveillance médicale des agents par le biais de mises à disposition de différents professionnels de santé.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

12_2021_8_2 - 8.2 - MANDAT SPECIAL

DÉPLACEMENTS DES ÉLUS **DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPÉCIAL**

Exposé des motifs

Lorsque les élus sont amenés à se déplacer dans le cadre de leur fonction d'élu, les frais propres à ce déplacement sont pris en charge par la Ville. Un état de frais récapitule les dépenses occasionnées à cet effet dans un souci de transparence de la dépense publique. Le Conseil Municipal est donc amené à approuver le paiement de ces frais.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h03.

Fait à EPINAL, les jours, mois et an susdits

Le maire,